

ÉDUCATION À LA SANTÉ SEXUELLE ET PRÉVENTION DES ABUS : 6H

Le développement de la sexualité chez l'enfant

La sexualité des enfants n'est pas à comprendre au sens de la sexualité des adultes ; elle fait néanmoins partie du développement de l'enfant. La sexualité de l'enfant se construit à la fois par les expériences corporelles et par le langage. Dès l'âge de 7 ans, l'enfant s'intéresse à l'aspect scientifique de la sexualité et aux mots pour en parler. L'enfant peut se montrer très pudique et en même temps fasciné-e par ce qui est en lien avec la sexualité. La curiosité pour « ce qui n'est pas de son âge » se développe : scènes d'amour dans les films, dessins, sites Internet, etc. L'imaginaire est très important à ce stade de développement.

Dès l'âge de 9 ans, les premiers signes de la puberté peuvent apparaître. La puberté est un bouleversement hormonal que chaque enfant vivra à son rythme. Cela amènera une réactivation de l'activité sexuelle et l'apparition du désir. Des questions autour de la normalité sont fréquentes.

Au fil du temps, l'enfant accorde de plus en plus d'importance aux relations amicales (réelles et/ou virtuelles) et ressent le besoin d'appartenir à un groupe. Le sentiment de loyauté et les premiers émois amoureux sont très fréquents dans cette tranche d'âge.



PROGRAMME

Les objectifs de l'éducation à la santé sexuelle

L'éducation en santé sexuelle valorise la sexualité dans ses aspects de santé, de plaisir et de respect, ceci dans ses différentes dimensions biologique, émotionnelle, relationnelle, sociale. L'éducation sexuelle à l'école a une visée éducative par le renforcement de la capacité des enfants à mieux percevoir leur corps, à repérer leurs sensations et leurs émotions et à les exprimer, à chercher des solutions dans les situations concrètes du quotidien et à demander de l'aide.

Les messages sont transmis en abordant les thèmes suivants :

- Percevoir et exprimer les émotions et les sentiments, la pudeur et l'intimité
- Le corps sexué et les mots pour en parler,
- Les signes de la puberté et la normalité de ces changements
- L'histoire de la vie : de la fécondation à la naissance
- Droits, devoirs et loi en matière d'intégrité sexuelle
- Les personnes de confiance à qui demander de l'aide

Informations en matière d'intégrité sexuelle

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, subir un abus sexuel pour un-e enfant correspond à participer à « une activité sexuelle qu'il n'est pas pleinement en mesure de comprendre, à laquelle il ne peut consentir en connaissance de cause ou pour laquelle il n'est pas préparé du point de vue de son développement, ou encore qui viole les lois ou les tabous sociaux ».

L'abus sexuel, quelle que soit sa forme, est un acte punissable et régi par le code pénal, le droit pénal en matière sexuelle (art. 187, 197, 198), le code civil suisse (art. 307, 308 et 310), la loi valaisanne en faveur de la jeunesse (art. 53, 54, 55).

Dans la plupart des situations d'abus ou de maltraitance, l'enfant concerné-e exprime son désarroi plutôt par des comportements que par la parole. Prêter attention aux changements d'humeur et de comportements de son enfant est donc très important (tristesse – agressivité – troubles du sommeil, de l'alimentation – refus soudain de continuer une activité, d'aller chez une personne – anxiété – troubles de concentration – échec scolaire – comportement collant – douleurs abdominales – infections des voies génitales, lésions).

Attention : des comportements inquiétants chez l'enfant peuvent avoir des causes différentes.

Lorsqu'un-e enfant est victime de maltraitance ou d'abus sexuel, il est important de :

- l'écouter et le ou la prendre au sérieux,
- ne pas lui promettre le secret absolu mais notre discrétion,
- ne poser que les questions nécessaires à notre compréhension de la situation ; en cas de signalement, la justice se chargera d'établir les faits,
- demander de l'aide à des spécialistes,
- informer l'enfant des démarches que nous allons entreprendre,

L'enfant face aux images pornographiques

L'accès facile aux différents médias laisse aux enfants la possibilité de rencontrer des images sexuelles explicites de type pornographique.

Un-e enfant confronté-e à la pornographie de façon inopinée et occasionnelle et qui a reçu une base en matière d'éducation sexuelle aura davantage la possibilité de prendre de la distance. Si les consignes des adultes qui l'entourent sont claires, il ou elle aura le réflexe de s'en aller ou d'éteindre l'ordinateur, et d'en parler à un-e adulte de confiance.

Un-e enfant confronté-e à la pornographie de façon répétée et/ou dans un cadre éducatif composé d'ignorance et de non-protection pourrait être envahi-e à la fois par un sentiment de fascination, une grande réaction émotionnelle et une excitation sexuelle forte.

Comment réagir face à notre enfant qui a vu ou a cherché des images pornographiques ?

- L'encourager à exprimer ses émotions (peur, dégoût, excitation, malaise...).
- L'encourager à quitter le site et à venir vous en parler, s'il ou elle voit des images choquantes, violentes ou à caractère pornographique
- Lui dire qu'il ou elle a le droit d'être curieux-euse par rapport à la sexualité et lui donner des informations par le biais de livres adaptés à son âge.
- Lui dire notre regret et notre tristesse qu'il ou elle ait vu ces images : « ce sont des images fabriquées avec des acteur·trice·s qui sont payé·e·s pour faire l'amour. Ce n'est pas la vraie vie ! »
- Lui dire le plaisir d'une relation à deux consentie et adulte : « dans une relation respectueuse, la pudeur, l'intimité, le plaisir, la tendresse, la passion, l'amour, peuvent avoir une grande importance »
- Lui rappeler qu'il est interdit de diffuser, montrer ou de rendre accessible des images à caractère pornographique à des jeunes de moins de 16 ans.
- Lui rappeler qu'il existe des lois qui le ou la protègent.

Des livres de références pour votre enfant ou pour vous ? Des informations complémentaires ?



Mai 2026

SIPE · Education

Rue du Pont 5
1870 Monthey

+41 27 564 20 50
education@sipe-vs.ch

SIPE · Direction & Administration

Rue Sainte-Marguerite 1
1950 Sion
+41 27 327 28 47
federation@sipe-vs.ch

sipe-vs.ch